

CRE LORRAINE

RESULTATS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DE LA FUSION

Assemblée Générale du Jeudi 16 novembre 2017

Les membres du CRE LORRAINE se sont réunis à 14h la **Maison des sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE** en Assemblée Générale sur convocation de son Président.

L'Assemblée était présidée par Jean-Louis PINON, Président du CRE LORRAINE.

Le quorum d'au moins la moitié des voix portées par les membres ayant voté n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale du 9 novembre 2017, une seconde assemblée générale a été convoquée sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2017 et intégrés dans le traité de fusion,
- Approbation du traité de fusion et ses annexes,
- Présentation du rapport moral de l'exercice 2016-2017,
- Questions diverses.

Les adhérents ont été appelés à voter par internet sur les 2 premiers points de l'ordre du jour.

	En nombre de voix
Inscrits	2 641
Votants	1 164

Résolution 1 : J'approuve les comptes arrêtés au 31 août 2017 du CRE LORRAINE et intégrés dans le traité de fusion.

Le vote blanc, non-comptabilisé dans les votes exprimés, représente 9,11% du total des voix.

	Votants	Voix	Pourcentage
OUI	68	941	88,94%
NON	8	117	11,06%

Résolution 2 : J'approuve le traité de fusion et ses annexes entre le CRE ALSACE, le CRE CHAMPAGNE-ARDENNE, le CRE LORRAINE et le CRE GRAND EST.

Le vote blanc, non-comptabilisé dans les votes exprimés, représente 2,41% du total des voix.

	Votants	Voix	Pourcentage
OUI	70	972	85,56%
NON	12	164	14,44%

L'approbation de la fusion entraîne la dissolution sans liquidation du CRE LORRAINE.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et approuvé par la Commission de Surveillance des Opérations de vote de la FFE.

A TOMBLAINE, le 16 novembre 2017

Le Président de la Commission de
Surveillance des votes



Le Président du CRE

